



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 février 2025

Le Mouvement Hlm et l'Etat signent une « feuille de route » pour le logement social en 2025

La loi de Finances 2025 marque enfin une inflexion du traitement budgétaire du logement social notamment par la baisse de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) de 1,3 milliard d'euros à 1,1 milliard. Dans les jours qui viennent, les crédits 2024 dédiés à la rénovation, gelés en juin dernier, seront remis à disposition des organismes Hlm pour maintenir un haut niveau de rénovation en 2025.

Depuis des années, les organismes de logement social se mobilisent dans un contexte budgétaire hostile, pour continuer d'investir dans les territoires, au service des locataires et des demandeurs. Ils ont ainsi investi près de 19,5 milliards d'euros en 2023. Les premières tendances sur le bilan 2024 font apparaître une progression qui démontre que les organismes Hlm sont essentiels pour soutenir l'activité dans le secteur.

Cette mobilisation nécessaire a conduit à une dégradation de leur situation financière. Faute des inflexions de la loi de finances et de la baisse du taux du livret A, elle n'aurait pu perdurer.

Les parlementaires et la ministre du Logement ont pris la mesure de l'urgence. En signant aujourd'hui une feuille de route 2025 pour le logement social, le Mouvement Hlm souhaite saluer de premières décisions positives et rappelle que la gravité de la crise du logement exige des réponses qui s'inscrivent dans la durée.

Il appelle l'ensemble des acteurs du logement à continuer à se mobiliser pour renouer avec un haut de production et maintenir un haut niveau de rénovation du parc social dans tous les territoires.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat : *« avec cette feuille de route, le Mouvement Hlm est unanime pour réaffirmer son engagement à vouloir produire et rénover à la hauteur des enjeux. Nous avons pour cela besoin de soutien et de stabilité de la part de l'Etat. Cette feuille de route est un premier pas dans un moment difficile pour tout un secteur ; c'est aussi la confirmation que les Hlm sont toujours disponibles pour relancer notre pays. »*

Pour Marie-Noëlle Lienemann, présidente de Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm) : *« la crise persistante du logement nécessite que tous les acteurs se mobilisent. Les coopératives d'Hlm prendront toute leur part dans le réinvestissement en faveur du logement abordable. »*

Pour Marcel Rogemont, président de la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat : *« Valérie Létard a réussi à faire baisser la RLS. Elle a entendu ce que nous disons depuis des années au sujet de cette taxe inique sur les recettes : une usine à gaz qui fait baisser nos investissements. »*

Pour Valérie Fournier, présidente de la Fédération des Entreprises sociales pour l'habitat : *« nous nous réjouissons de voir les annonces de la ministre du Logement se concrétiser par cet accord qui est un signe important qui va permettre aux bailleurs de continuer à construire et rénover, au service de leur mission essentielle de cohésion sociale et républicaine par le logement, et au développement de l'emploi et de l'économie de nos territoires. »*

Pour Yannick Borde, président de PROCIVIS UES-AP : *« l'année 2024 a montré que la demande en accession sociale restait très forte malgré les perturbations du marché. Elle soutient l'économie du secteur mais surtout*

elle répond à l'aspiration des Français d'être propriétaires de leur logement. Pour ces raisons, nous saluons le retour du PTZ à tout le territoire et à tous les types de logements. »

Pour Jean-Luc Vidon, président de la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social : *« la réduction de la RLS est un premier pas. L'engagement de Valérie Létard mérite d'être salué, même si cette baisse reste insuffisante au regard de la gravité de la crise du logement. Par ailleurs, l'Etat s'était engagé à soutenir la rénovation du patrimoine Hlm à hauteur de 400 M€ en 2025. La disparition de cette aide n'est pas une bonne nouvelle. »*

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 559 opérateurs Hlm (fin 2023) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2023, les organismes Hlm ont mis en chantier 71 800 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,38 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2023, 10 000 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contact presse : Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 – anne.dechaumont@union-habitat.org
[@UnionHlm](#)